

AFMNB
Association francophone
des municipalités du Nouveau-Brunswick

Une nouvelle réalité, une même mission

RAPPORT ANNUEL 2026

SECTION 4

RAPPORT ANNUEL

4.1 À PROPOS

Mission

L'AFMNB représente et appuie une gouvernance locale forte afin de promouvoir le développement de communautés innovantes, prospères, solidaires et durables, et de contribuer au rayonnement de la Francophonie.

Vision

Les municipalités dans les régions où œuvre l'AFMNB regroupent l'ensemble de la population de ces régions. Elles sont légalement reconnues comme un palier gouvernemental de plein droit doté de champs de compétences propres et sont un levier de premier plan du développement social, culturel et économique de la communauté acadienne/francophone du N.-B., tout en contribuant au rayonnement de cette communauté sur la scène nationale et internationale.

Valeurs

À l'image de ses membres, l'AFMNB adopte et véhicule les valeurs suivantes :

→ Une association qui fait preuve de **Leadership.**

→ Une association qui mise sur la **Collaboration** et la **Concertation.**

→ Une association qui déploie ses efforts avec un souci permanent d'**Efficacité.**

→ Une association au **Service** de ses membres.

→ Une association qui s'assure l'Intégrité et la **Transparence** de son fonctionnement et de ses actions.

→ Une association qui promeut et favorise l'**Équité.**

→ Une association qui valorise le **Respect** et l'**Égalité** des communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick et la dualité linguistique au Canada.

→ Une association qui appuie la **Diversité** culturelle et la **Solidarité** internationale.

Mandats

- → Agircommeporte-parole des municipalités francophones et mixtes sur les dossiers d'intérêt commun;
- → Inter venir auprès des pouvoirs publics afin que des mesures législatives, politiques et réglementaires soient élaborées et mises en œuvre dans le but d'assurer le développement des municipalités francophones et mixtes du Nouveau-Brunswick;
- → Appuyer, lorsque demandé et possible, les Forums ou regroupements de maires des municipalités membres dans des dossiers régionaux et interrégionaux;
- → Promouvoir la pleine reconnaissance et le renforcement du rôle des gouvernements locaux au sein de la communauté et auprès des paliers supérieurs de gouvernement;
- → Favoriser et appuyer la concertation entre les municipalités afin de renforcer leur capacité à contribuer au développement de leur région respective, de la province et du pays en général;
- → Développer des services d'intérêt commun à l'intention des municipalités membres;
- → Assurer la représentativité des municipalités francophones au sein des diverses commissions ou comités reliés aux affaires municipales;
- → Concerter les efforts individuels de chacune des municipalités membres afin d'améliorer la qualité et la quantité de services offerts en français à l'ensemble des municipalités et de la population par les différentes agences gouvernementales;
- → Collaborer avec les autres intervenants de la communauté acadienne dans le but d'assurer le développement optimal de l'Acadie du N.-B.
- → Entretenir des liens privilégiés avec des associations parentes et organismes gouvernementaux concernés par les affaires municipales;
- → Se solidariser avec les gouvernements locaux d'autres pays et provinces.

Structure organisationnelle et programmation annuelle

L'Assemblée générale annuelle(AGA) de l'AFMNBest la plus haute instance de l'Association. La rencontre se déroule dans le cadre du Congrès annuel de l'Association en octobre. L'AGA de 2025 a eu lieu le 19 octobre 2025 à Fredericton (CA).

Une Assemblée générale spéciale (AGS) a également eu lieu le 26 juin 2026 à Edmundston, réunissant 22 des 30 municipalités membres, afin d'élire le nouveau conseil d'administration.

Au 31 mars 2026, le CA était composé de neuf membres représentant les six régions de l'AFMNB, soit Chaleur, Kent, Nord-Ouest, Péninsule acadienne, Restigouche et Sud-Est, ainsi que les diverses catégories de municipalités (villages, communautés rurales, villes, cités et municipalités régionales), en plus d'un exécutif composé de la présidence, de la 1re vice-présidence et de la 2e vice-présidence. Le CA statue sur l'ensemble des dossiers politiques et administratifs qui exigent une prise de position de la part de l'AFMNB. Le CA s'est réuni à sept reprises en 2025-2026.

La Table de concertation des maires s'est tenue à Fredericton les 18 et 19 mars 2026. La rencontre réunissait des représentant.es de 27 des 30 municipalités membres de l'AFMNB. Elle a permis aux membres d'échanger sur plusieurs enjeux municipaux d'actualité et d'offrir un espace de discussion et de concertation.

La programmation de la rencontre comprenait notamment des discussions sur la taxation foncière et le budget provincial 2026-2027, la révision de la Loi sur les langues officielles, le plan provincial sur le tourisme ainsi que le logement. Les participant.es ont également eu l'occasion d'échanger avec plusieurs représentant.es politiques et gouvernementaux, dont l'honorable Aaron Kennedy, ministre des Gouvernements locaux, l'honorable Isabelle Thériault, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, l'honorable David Hickey, ministre du Logement, ainsi que François Boutot, président-directeur général d'Habitation NB. Des rencontres avec des représentant. es des partis politiques, notamment M. David Coon, chef du Parti vert, et M. Glen Savoie, chef par intérim du Parti progressiste-conservateur, ont également eu lieu dans le cadre de la Table de concertation.

Le traditionnel cocktail de réseautage « Le verre du président » a eu lieu le mercredi soir laissant place à des échanges intéressants entre les élu.es municipaux, les partenaires et les représentant.es de la Province.

PARTENAIRES BÂTISSEURS



Membres de l'AFMNB

Listedesmunicipalitésmembresdel'AFMNB,avec le nom des anciennes entités qu'elles comprennent.

NORD-OUEST

Haut-Madawaska
- Communautérurale de Haut-Madawaska

Edmundston
- Ville d'Edmundston
- Village de Rivière-Verte
- DSL.s avoisinant.s

Vallée-des-Rivières
- Villagede Sainte-Anne-de-Madawaska
- Ville de Saint-Léonard
- DSL.s avoisinant.s

Grand-Sault
- Villede Grand-Sault
- Village de Drummond
- Communauté rurale de Saint-André
- DSL.s avoisinant.s

Saint-Quentin
- Ville de Saint-Quentin
- DSL.s avoisinant.s

RESTIGOUCHE

Kedgwick
- Communautérurale de Kedgwick
- DSL.s avoisinant.s

Campbellton
- Villede Campbellton
- Village d'Atholville
- Village de Tide Head
- DSL.s avoisinant.s

Bois-Joli
- Village d'Eel River Crossing
- Village de Balmoral
- DSL.s avoisinant.s

Baie-des-Hérons
- Villede Dalhousie
- Village de Charlo
- DSL.s avoisinant.s

CHALEUR

Belle-Baie
- Villede Beresford
- Village de Nigadoo
- Village de Petit-Rocher
- Village de Pointe-Verte
- DSL.s avoisinant.s

Bathurst
- Ville deBathurst
- DSL.s avoisinant.s

PÉNINSULE ACADIENNE

Rivière-du-Nord
- → Village de Bertrand
- → Village de Maisonnette
- → Village de Grande-Anse
- → Village de Saint-Léolin
- → DSL.s avoisinant.s

Caraquet
- → Villede Caraquet
- → Village de Bas-Caraquet
- → DSL.s avoisinant.s

Île-de-Lamèque
- → Villede Lamèque
- → Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël
- → DSL.s avoisinant.s

Shippagan
- → Villede Shippagan
- → Village de Le Goulet
- → DSL.s avoisinant.s

Municipalité des Hautes-Terres
- → Village de Saint-Isidore
- → Village de Paquetville
- → DSL.s avoisinant.s

Tracadie
- → Municipalité régionale de Tracadie

Neguac
- → Villagede Neguac

KENT

Miramichi
- → Ville deMiramichi
- → DSL.s avoisinant.s

Nouvelle-Arcadie
- → Village deRogersville
- → DSL.s avoisinant.s

Beaurivage
- → Village deSaint-Louis de Kent
- → Ville de Richibucto
- → DSL.s avoisinant.s

Grand-Bouctouche
- → Ville deBouctouche
- → DSL.s avoisinant.s

Champdoré
- → Village deSaint-Antoine
- → DSL.s avoisinant.s

Beausoleil
- → Communauté rurale de Cocagne
- → DSL.s avoisinant.s

SUD-EST

Moncton
- → Ville deMoncton
- → DSL.s avoisinant.s

Dieppe
- → Ville de Dieppe
- → DSL.s avoisinant.s

Shediac
- → Ville deShediac
- → DSL.s avoisinant.s

Cap-Acadie
- → Communautérurale de Beaubassin-est
- → Village de Cap-pelé

Memramcook
- → Village de Memramcook

Fredericton
- → Ville deFredericton
- → DSL.s avoisinant.s

Équipe AFMNB

ÉQUIPE AFMNB



MARIE-CLAUDE KEELEY
Directrice générale



JULIE ROY
Directrice – administration, finances et ressources humaines



MIKE ROY
Responsable – recherche et politiques



PIERRE DOUCET
Coordonnateur – Jeunesse Canada au travail et Salon de l'innovation municipale



MARCEL VIENNEAU
Responsable desservices aux membres et coordonnateur – gestion des actifs



CINDY BENTO
Gestionnaire – Communautés francophones accueillantes



CLÉMENT MOUSSET
Coordonnateur – développement durable



ANDRÉ FRENETTE
Coordonnateur – regroupements d'assurance



CYRIL COURTIN
Gestionnaire de projets



GARRY RAKOTOARIMANANA
Chargé de projet



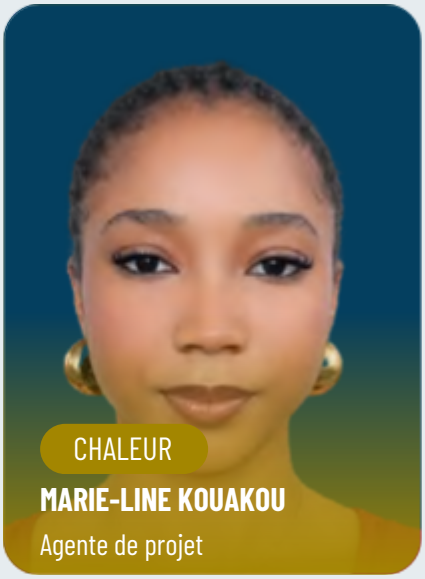
CÉCILE MISEREZ BEUZEVILLE
Agente decommunication pour les quatre CFA

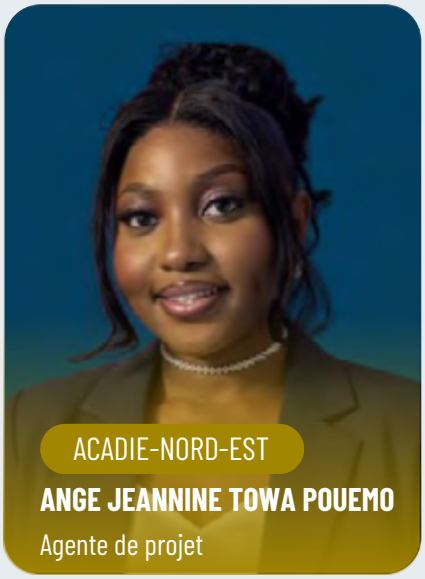


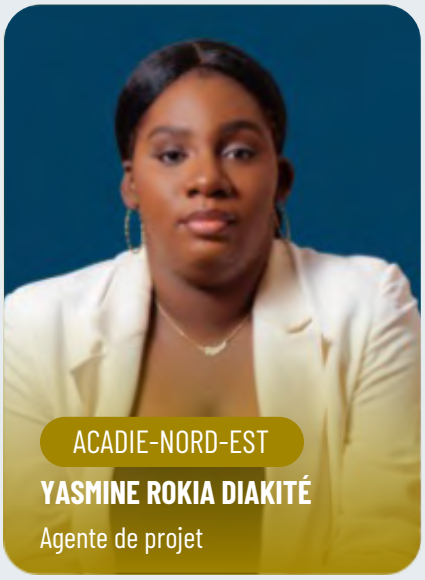
EMMANUELLE CHAPADOS
Coordonnatrice des communications

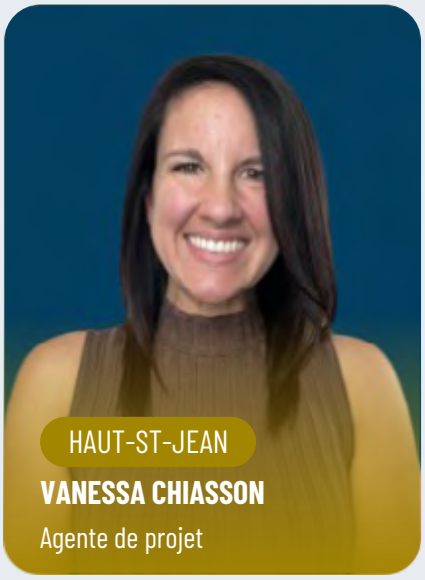
COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ACCUEILLANTES (CFA)

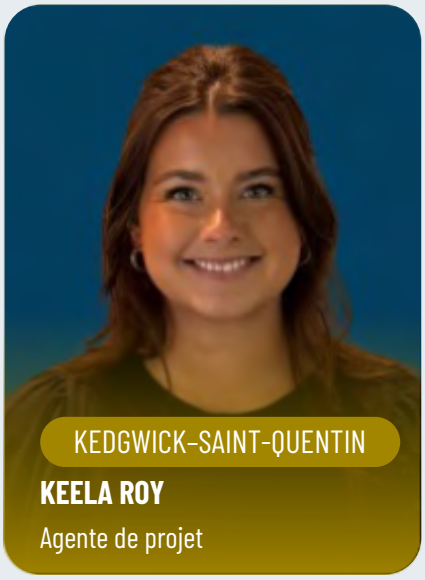












SECTION 4

4.2 Politique et représentation

GOUVERNANCE LOCALE

L'année 2025-2026 aura été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance locale et par d'importants travaux entourant la fiscalité municipale. L'AFMNB a maintenu une participation active aux discussions avec le gouvernement provincial afin de faire valoir les réalités et les besoins de ses municipalités membres, particulièrement en matière de capacité financière, de prévisibilité des revenus et d'autonomie municipale.

La réforme du régime d'impôt foncier a constitué un dossier majeur au cours de l'année. L'AFMNB a participé aux travaux et aux consultations ayant mené aux changements adoptés par le gouvernement en 2026. Si certaines mesures représentent des avancées pour le secteur municipal, des enjeux demeurent, notamment en ce qui concerne les fluctuations des évaluations foncières, la prévisibilité des revenus municipaux et les répercussions pour les contribuables.

Plus largement, l'AFMNB continue de faire valoir que le financement des responsabilités municipales ne peut reposer uniquement sur l'impôt foncier. Les responsabilités des gouvernements locaux ont évolué et leurs besoins financiers continueront de croître. La diversification des sources de revenus municipaux et la recherche d'un meilleur équilibre dans le financement des services locaux demeurent donc des éléments importants des représentations de l'Association.

L'évolution de la gouvernance régionale a également retenu l'attention de l'AFMNB. Après un premier mandat municipal sous les nouvelles structures issues de la réforme, l'Association suit attentivement l'évaluation du rôle et du fonctionnement des Commissions de services régionaux (CSR). L'AFMNB demeure favorable à une forte collaboration régionale, tout en réaffirmant l'importance de l'autonomie municipale et du principe de subsidiarité. Les responsabilités doivent être exercées au niveau le mieux placé pour les assumer et être accompagnées des ressources nécessaires.

Le protocole d'entente avec l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB) demeure en vigueur et permet une collaboration sur certains enjeux communs au secteur municipal. L'AFMNB poursuit parallèlement ses propres représentations afin de porter les priorités et les réalités particulières de ses municipalités membres et de la francophonie municipale.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales du 11 mai 2026 ont marqué une étape importante pour la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick. Il s'agissait des premières élections municipales générales depuis la réforme de la gouvernance locale et du début d'un nouveau mandat pour les conseils municipaux sous les structures mises en place en 2023.

En amont des élections, l'AFMNB s'est mobilisée afin de valoriser l'engagement municipal, de sensibiliser à l'importance de la démocratie locale et de mieux faire connaître le rôle essentiel des personnes élues dans le développement de leurs communautés.

La question du climat dans lequel les personnes élues exercent leurs fonctions a également occupé une place importante au cours de l'année. Avec l'initiative Respect en action, l'AFMNB a contribué à documenter les enjeux d'intimidation, de harcèlement et de comportements abusifs vécus dans le milieu municipal. Les résultats publiés en juillet 2026 ont permis de mieux faire connaître cette réalité et de poursuivre la réflexion sur les moyens de favoriser un environnement respectueux, sécuritaire et propice à l'engagement démocratique.

À la suite des élections, l'AFMNB a accordé une attention particulière à l'accueil des nouvelles personnes élues et au renouvellement de ses liens avec les conseils municipaux. Ce renouvellement représente une occasion de mieux faire connaître le rôle de l'Association, de renforcer la participation des membres et de poursuivre l'accompagnement et la représentation des municipalités francophones auprès des gouvernements.

Ce nouveau cycle municipal permettra également à l'AFMNB de poursuivre ses efforts afin que les réalités et les priorités des municipalités francophones et acadiennes soient pleinement prises en compte dans les décisions qui touchent la gouvernance et le développement des communautés.

LANGUES OFFICIELLES ET FRANCOPHONIE

La défense et la promotion du français demeurent au cœur de la mission de l'AFMNB. Au cours de la dernière année, l'Association a poursuivi ses interventions afin que les décisions gouvernementales et l'évolution des services publics du Nouveau-Brunswick soient pensés et implantés en tenant compte des réalités linguistiques des communautés francophones et acadiennes.

L'AFMNB a poursuivi la mise en œuvre du projet Afficher le paysage en français, renouvelé pour la période 2025-2027 dans le cadre des Programmes d'appui aux langues officielles. Cette initiative répond à un besoin concret des municipalités en les accompagnant dans le renforcement de la présence et de la visibilité du français dans l'espace public.

Le soutien en matière de traduction et d'interprétation s'est également poursuivi auprès des municipalités membres. Ce service contribue à accroître leur capacité d'offrir des communications, des événements et des documents municipaux en français et dans les deux langues officielles, selon leurs réalités et leurs obligations.

Dans le contexte post-réforme, l'AFMNB demeure particulièrement attentive aux effets que peuvent avoir les changements de gouvernance, la régionalisation des services et l'évolution des structures publiques sur la vitalité du français. L'Association continue de rappeler l'importance de considérer la réalité linguistique des communautés dans toute décision touchant l'organisation et la prestation des services.

L'AFMNB a également maintenu ses liens avec les différents acteurs de la francophonie provinciale et nationale et poursuit ses représentations auprès des gouvernements afin de renforcer le rôle des municipalités comme actrices de la vitalité linguistique et du développement des communautés francophones.

IMMIGRATION FRANCOPHONE

L'immigration francophone demeure un levier essentiel pour assurer la vitalité démographique, économique et linguistique des communautés francophones du Nouveau-Brunswick. L'AFMNB poursuit son travail afin que les municipalités soient pleinement reconnues comme des partenaires dans l'accueil, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants dans les différentes régions de la province.

L'AFMNB a maintenu sa collaboration avec le Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick (RIFNB) et les différents partenaires du secteur afin de favoriser une meilleure concertation entre les acteurs municipaux, communautaires et économiques.

L'année a également permis de poursuivre le travail entourant l'initiative des Communautés francophones accueillantes. L'élargissement de cette initiative à de nouvelles communautés du Nouveau-Brunswick offre des possibilités importantes pour renforcer la capacité d'accueil des régions et favoriser l'établissement durable de nouveaux arrivants francophones à l'extérieur des grands centres.

L'AFMNB continue de faire valoir que l'immigration francophone doit être réfléchie en fonction des réalités régionales. L'accès au logement, à l'emploi, aux services, au transport et aux infrastructures communautaires influence directement la capacité des collectivités à attirer et à retenir de nouvelles familles. Le rôle des municipalités doit donc être intégré aux stratégies provinciales et fédérales en matière d'immigration francophone.

L'AFMNB poursuit ainsi ses collaborations afin de mieux arrimer immigration francophone, développement économique, vitalité linguistique et développement régional.

INFRASTRUCTURES, CONNECTIVITÉ ET LOGEMENT

Lesinfrastructures municipales demeurent une priorité importante pour l'AFMNB. Les municipalités doivent composer avec des besoins croissants en matière d'entretien, de renouvellement et de développement des infrastructures, alors que leur capacité financière varie considérablement d'une communauté à l'autre. L'Association poursuit ses représentations afin que les programmes provinciaux et fédéraux soient mieux adaptés aux réalités des petites municipalités et des collectivités rurales.

La connectivité cellulaire a pris une place particulièrement importante dans les représentations de l'AFMNB au cours de la dernière année. Malgré les investissements réalisés au fil des ans, plusieurs secteurs ruraux demeurent insuffisamment desservis. Cette situation dépasse largement une question de commodité : elle touche directement la sécurité des citoyens, l'accès aux services, le développement économique et l'attractivité des communautés.

L'AFMNB a intensifié ses démarches auprès du gouvernement provincial afin de faire avancer ce dossier et de sensibiliser les décideurs aux réalités vécues sur le terrain. L'Association continuera de réclamer des solutions concrètes afin que les communautés rurales et francophones puissent bénéficier d'une couverture cellulaire fiable et équitable.

En matière de logement, l'AFMNB a poursuivi ses échanges avec les gouvernements et les partenaires concernés afin de faire valoir les réalités particulières des municipalités. Bien que les besoins diffèrent d'une région à l'autre, plusieurs communautés font face à des défis liés à la disponibilité des logements, au coût des infrastructures nécessaires au développement résidentiel et à la capacité d'attirer la main-d'œuvre et de retenir les nouveaux arrivants.

L'Association continue de suivre l'évolution des programmes provinciaux et fédéraux en matière de logement et d'infrastructures afin que les petites collectivités et les régions rurales puissent elles aussi bénéficier des investissements nécessaires à leur croissance et à leur développement.

COLLABORATION INTERNATIONALE

L'AFMNB apoursuivi ledéveloppementdeses relations avec les réseaux municipaux de la francophonie internationale. Ces collaborations permettent aux municipalités membres de créer des liens avec d'autres collectivités francophones, d'échanger sur leurs pratiques et d'explorer de nouvelles possibilités en matière de développement économique, culturel et communautaire.

À la suite des démarches entreprises au cours des dernières années, l'Association a continué d'accompagner le développement de relations entre des municipalités du Nouveau-Brunswick et des collectivités françaises. Les partenariats établis constituent une base pour développer des échanges plus durables et favoriser le partage d'expertise entre les communautés.

Une délégation de l'AFMNB a également participé au Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, à Paris, en novembre 2025. Cette présence a permis de consolider les relations avec différents partenaires français et de maintenir une présence du Nouveau-Brunswick francophone au sein des grands réseaux municipaux de la francophonie.

L'AFMNB maintient également ses relations avec l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et poursuit le développement de nouvelles formes de collaboration internationale susceptibles de créer des retombées concrètes pour ses municipalités membres.

SANTÉ

L'accèsaux services de santé demeure un enjeu important pour les municipalités membres de l'AFMNB, particulièrement dans les communautés rurales et francophones. L'Association poursuit ses représentations afin que les réalités régionales soient prises en compte dans l'organisation et la prestation des services de santé.

Le dossier ambulance demeure un dossier important pour l'Association. L'AFMNB poursuit le travail amorcé avec les municipalités et les différents intervenants concernés afin de mieux faire valoir les enjeux vécus dans les communautés et de contribuer à la recherche de solutions adaptées aux réalités régionales et linguistiques.

L'AFMNB continue également de suivre les initiatives visant à améliorer l'accès aux soins et aux services de proximité dans les régions.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

L'AFMNBmaintientunepréseenceactiveau sein de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin de faire entendre les réalités et les priorités des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick à l'échelle nationale.

L'Association a notamment participé au Congrès annuel et salon professionnel de la FCM, tenu à Calgary en juin 2026. Ce rendez-vous national a permis de participer aux échanges sur les grands enjeux municipaux et de renforcer les liens avec les élus, les associations municipales et les partenaires de partout au pays.

L'AFMNB poursuit également son implication au sein du Réseau francophone de la FCM, un espace important pour faire valoir les réalités des municipalités francophones et renforcer la collaboration entre les collectivités francophones du pays.

La participation aux travaux de la FCM demeure un levier important pour porter les priorités des municipalités membres de l'AFMNB auprès des instances fédérales et contribuer aux discussions nationales qui touchent directement les gouvernements locaux.

CONSEIL PROVINCIAL-MUNICIPAL

L'AFMNBpoursuit sa participationauConseil provincial-municipal, un forum privilégié permettant aux représentants du secteur municipal d'échanger directement avec le gouvernement provincial sur les enjeux qui touchent les communautés.

Au cours de la dernière année, l'Association a utilisé cette tribune pour porter les préoccupations et les priorités de ses membres et contribuer aux discussions sur les grands dossiers municipaux, notamment la gouvernance locale, la fiscalité, les infrastructures, le logement et le développement des communautés.

Dans un contexte où les responsabilités municipales et régionales continuent d'évoluer, l'AFMNB considère essentiel de maintenir des mécanismes de dialogue structurés entre le gouvernement provincial et les municipalités. Le Conseil provincial-municipal demeure un outil important pour favoriser une meilleure compréhension des réalités du terrain et assurer que la perspective municipale soit prise en compte dans l'élaboration des politiques provinciales.

L'AFMNB continuera d'y porter une attention particulière aux réalités propres aux municipalités francophones et acadiennes et aux enjeux qui influencent leur capacité à offrir des services et à assurer le développement et la vitalité de leurs communautés.

DIVERSITÉ ET INCLUSION

Connexion communautairepourune gouvernance municipale inclusive

Ce projet, qui vise à accroître la participation des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes, des jeunes, des femmes et d'autres groupes sous-représentés dans la gouvernance municipale, a permis de mener à bien plusieurs activités clés durant la période pré-électorale municipale de 2026, sous la coordination de la consultante Josée Rioux-Walker.

Activités :

- → Webinaire inclusif Participer, voter, se présenter : comprendre les élections municipales 2026 : offert à deux reprises au public, réunissant 80 inscriptions et 44 participant·e·s.
- → L'Initiative de mentorat Gouvernance municipale inclusive :
  - → A permis aux personnes participantes de mieux comprendre comment déposer leur candidature aux élections municipales. Cinq d'entre elles se sont en effet présentées. Quatre de ces cinq ont été élues.
  - → Les mentor·e·s, Lise Ouellette, Maxime Bourgeois, Michel Soucy, Marc Babineau, Danielle Dugas, Marie Larivière et Joël Olivier ont généreusement accepté de partager leur expérience au sein de conseils municipaux, transmettant ainsi leur passion pour la gouvernance locale.

Un guide d'inclusion municipale a été produit dans le cadre de ce projet. Il est d'ailleurs offert dévoilé au kiosque des Services membres de l'AFMNB lors du Salon de l'innovation municipale du présent Congrès annuel. Il sera envoyé aux municipalités par la suite. Ce guide propose six modèles de politiques adaptables portant sur l'inclusion des femmes, des personnes nouvellement arrivées et des jeunes dans la gouvernance municipale. Le document a été élaboré en concertation avec le comité Inclusion Diversité Équité et Accessibilité (IDÉA) et les partenaires du milieu.

SECTION 4

4.3 Services aux membres

1. INTRODUCTION

En 2026, l'AFMNB a poursuivi le développement de services concrets et adaptés aux réalités de ses membres. Qu'il s'agisse d'action climatique, de gestion des actifs, de formation, d'assurances ou d'accompagnement personnalisé, l'Association demeure engagée à renforcer les capacités municipales, à faciliter la prise de décision et à soutenir la mise en œuvre de solutions durables.

2. ACTION CLIMATIQUE ET RÉSILIENCE

Forum du littoral et livre blanc

Du 19 au 21 février 2026, l'AFMNB a organisé à Shippagan le Forum du littoral, en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et grâce au soutien du gouvernement du Québec dans le cadre du programme Forces franco-municipales. L'événement a réuni plus de 100 personnes issues des milieux municipal, gouvernemental, scientifique, communautaire et citoyen. Pendant trois jours, 18 conférencières, conférenciers et panélistes du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard ont partagé leurs connaissances et leurs expériences sur l'érosion côtière, les inondations, l'aménagement du territoire, le financement et les solutions d'adaptation.

Les constats et les pistes d'action issus du Forum ont alimenté la préparation d'un livre blanc sur la gestion des risques côtiers. Celui-ci propose notamment de mieux intégrer ces risques à la planification et aux investissements publics, d'améliorer la coordination entre les gouvernements et les acteurs du territoire, de soutenir la concertation citoyenne, de déployer plus largement les outils géospatiaux et de créer un financement consacré aux projets d'adaptation structurants. Le livre blanc sera présenté au gouvernement provincial afin d'alimenter la discussion sur une approche plus coordonnée et préventive de l'adaptation côtière.

Programme géospatial d'adaptation côtière

Développé initialement à Grand-Bouctouche avec le soutien financier du Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick, le Programme géospatial d'adaptation côtière (PGAC) rassemble des données sur l'érosion, les inondations, les bâtiments, les infrastructures, les valeurs foncières et la vulnérabilité des communautés. Présentées sous forme de cartes interactives et d'indicateurs, ces informations permettent aux municipalités de préparer les interventions de sécurité civile, de gérer leurs actifs, d'orienter l'aménagement et d'anticiper les conséquences économiques des risques côtiers. Le PGAC constitue également un outil de dialogue avec la population et les gouvernements. Fort de l'expérience menée à Grand-Bouctouche, le programme est appelé à s'étendre progressivement à d'autres collectivités côtières.

Programme CIBLE

Lancé en juin 2025 grâce au soutien financier du Fonds municipal vert, le programme CIBLE – Climat, Infrastructures et Biodiversité pour un Leadership Engagé – a permis à dix municipalités membres de renforcer leurs capacités au sein de cinq cohortes portant sur la décarbonation, la résilience côtière, la gestion de l'eau et des ressources naturelles, la biodiversité et la résilience face aux catastrophes.

Combinant formations, échanges entre pairs, études de cas et outils pratiques, CIBLE a permis à chaque municipalité participante de recevoir un portrait individualisé de ses principales vulnérabilités et des pistes d'action adaptées à son territoire. Certaines ont également bénéficié d'un accompagnement personnalisé pour définir un projet, établir leurs priorités ou mieux intégrer les enjeux climatiques à leurs plans, règlements et processus municipaux.

Plusieurs outils et pratiques ont été enrichis par un transfert d'expertise avec des organismes québécois. Cette collaboration a été rendue possible grâce au soutien financier du ministère de la Langue française du Québec, par l'entremise de sa Direction de la francophonie canadienne, et du Gouvernement du Nouveau-Brunswick, dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne et de la coopération intergouvernementale Québec–Nouveau-Brunswick.

3. GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

Bien connaître ses bâtiments, ses routes, ses réseaux et ses autres infrastructures est essentiel pour prévoir leur entretien, planifier leur renouvellement et établir les priorités d'investissement. La gestion des actifs aide ainsi les municipalités à prendre des décisions éclairées, particulièrement dans un contexte marqué par le vieillissement des infrastructures, les ressources limitées et les effets croissants des changements climatiques.

Les exigences provinciales liées à la deuxième phase de la gestion des actifs demeurent en vigueur, même si aucun calendrier précis n'a encore été établi pour leur mise en œuvre. L'AFMNB peut accompagner les municipalités afin de mieux comprendre ces exigences, d'évaluer leur état d'avancement et de structurer les données, les outils et les processus nécessaires pour y répondre.

Le Géoportail municipal peut faire partie de cette démarche. Cet outil cartographique permet de rassembler et de visualiser, dans un même environnement, différentes données utiles sur les bâtiments, les routes, les réseaux et les autres actifs municipaux. L'AFMNB peut accompagner les municipalités participantes pour y ajouter de nouvelles données et mieux utiliser l'information disponible dans leur planification. Cet accompagnement peut également être offert aux municipalités qui souhaitent intégrer le Géoportail à leur démarche de gestion des actifs.

Au cours de la prochaine année, l'AFMNB sera disponible pour appuyer les municipalités qui souhaitent améliorer leurs pratiques. Des formations pourront également être offertes sur demande et adaptées aux connaissances, aux capacités et aux besoins propres à chaque municipalité.

4. REGROUPEMENTS D'ACHATS ET GESTION DES RISQUES

Les regroupements d'achats de l'AFMNB permettent aux municipalités et aux organismes communautaires d'accéder à des protections adaptées, tout en bénéficiant de conditions avantageuses et d'un meilleur accompagnement en matière de gestion des risques.

Les résultats du dernier appel d'offres pour le regroupement en assurances de dommages municipales ont été particulièrement favorables, avec une diminution moyenne des primes de près de 23 % pour 2026. L'AFMNB prépare également une démarche visant à actualiser la valeur de reconstruction des bâtiments municipaux stratégiques ou de grande valeur. La dernière évaluation formelle ayant été réalisée en 2011, cette mise à jour permettra d'ajuster les montants assurés afin qu'ils reflètent plus fidèlement les coûts actuels de reconstruction.

Dans un contexte marqué par l'augmentation des sinistres climatiques, les assureurs accordent une attention croissante à l'état des infrastructures et aux mesures adoptées pour réduire les risques. L'amélioration de la résilience des bâtiments et des infrastructures municipales contribue ainsi à limiter les dommages, mais également à maintenir la confiance du marché de l'assurance.

Les cyber risques prennent aussi une place grandissante. Fraude, intrusion informatique, faux fournisseurs, prise de contrôle de systèmes et vol d'identité peuvent entraîner des conséquences importantes. Bien que des protections d'assurance soient offertes, la prévention et l'adoption de bonnes pratiques demeurent les moyens les plus efficaces de réduire les coûts et les dommages potentiels.

Enfin, le programme d'assurance responsabilité destiné aux organismes communautaires devrait dépasser les 350 adhésions. Créé en 2008, il demeure l'une des options les plus abordables sur le marché et contribue à protéger les organismes, les municipalités partenaires et les activités offertes à la population. Une campagne provinciale sera menée à l'automne afin de mieux faire connaître ce programme auprès des organismes sans but lucratif.

5. SERVICES PERSONNALISÉS

Au-delà de ses programmes structurés, l'AFMNB demeure à l'écoute de ses membres et intervient lorsqu'un besoin particulier se présente. Au cours de la dernière année, l'équipe a accompagné plusieurs municipalités dans la préparation de demandes de financement, le développement de projets, la recherche de partenaires stratégiques et le suivi technique de différents dossiers.

Ce soutien sur mesure peut notamment prendre la forme de présentations ciblées aux conseils municipaux pour éclairer la prise de décision, de formations adaptées aux personnes élues et au personnel, ou encore d'un appui à la planification et au cadrage de projets, de la préparation initiale jusqu'à leur mise en œuvre.

En complément de cet accompagnement, l'AFMNB poursuit le développement d'outils pratiques d'aide à la décision. Ces ressources visent à renforcer durablement les capacités municipales et à permettre aux membres de mieux planifier leurs interventions, d'évaluer différentes options et de concrétiser leurs priorités.

Cette approche flexible permet à l'AFMNB d'adapter son intervention aux besoins, aux ressources et au rythme de chaque municipalité.

6. COLLABORATION ET OPPORTUNITÉS

La collaboration demeure au cœur de l'approche de l'AFMNB. Tout au long de l'année, l'Association a consolidé ses liens avec les gouvernements, les commissions de services régionaux, le milieu de la recherche, les organismes communautaires et plusieurs partenaires municipaux du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs au Canada. Ces collaborations permettent de réunir les expertises, d'accroître l'effet de levier des investissements et d'offrir aux membres des solutions adaptées à leurs réalités.

Au cours de la prochaine année, l'AFMNB poursuivra le développement de ses services en misant sur la formation continue, l'accompagnement personnalisé, les outils d'aide à la décision et la mise en œuvre de projets structurants. L'objectif demeure le même : renforcer les capacités des membres et les accompagner dans la création de collectivités durables, résilientes et bien outillées pour faire face aux défis actuels et futurs.

7. FORMATIONS

L'AFMNB poursuit ses efforts afin d'offrir aux personnes élues et au personnel municipal des formations accessibles, pratiques et adaptées aux réalités des gouvernements locaux. Au cours de la dernière année, une programmation bilingue a notamment abordé les procédures légales et l'application des arrêtés municipaux, la gestion des risques, les communications avec les médias ainsi que le harcèlement et l'intimidation dans le milieu municipal.

En collaboration avec l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB), l'AFMNB a également contribué à la tenue d'un symposium consacré au harcèlement et à l'intimidation vécus par les personnes élues. Cette initiative a permis d'aborder un enjeu de plus en plus présent dans le milieu municipal et de mieux outiller les participantes et participants pour y faire face, tant sur le plan organisationnel que personnel.

À la suite des élections municipales de mai 2026, l'AFMNB amorcera aussi un nouveau Parcours des personnes élues municipales vers l'action climatique. Cette série de formations permettra aux nouveaux conseils municipaux de mieux comprendre les effets des changements climatiques sur leur territoire, les coûts de l'inaction, les responsabilités municipales et les leviers dont ils disposent pour agir. Le parcours favorisera également une meilleure coordination entre les conseils et les comités municipaux sur les changements climatiques.
Un atelier présenté lors du congrès abordera plus particulièrement l'intégration de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans les projets municipaux d'adaptation.

Parallèlement, l'AFMNB travaille à la création d'un programme de formation continue destiné aux personnes élues et aux cadres municipaux. Structuré selon différents niveaux d'apprentissage, ce programme abordera notamment la gouvernance, les finances municipales, les relations intergouvernementales, la gestion des risques, la planification territoriale, les communications publiques, le développement durable et l'utilisation de nouveaux outils numériques et géomatiques.

Cette programmation demeurera évolutive. L'AFMNB reste à l'écoute de ses membres et les invite à lui faire part des sujets de formation qui répondraient le mieux à leurs responsabilités, à leurs priorités et aux défis rencontrés dans leur collectivité.

8. SOUTIEN À L'ACCUEIL ET À L'IMMIGRATION

Renforcement des connaissances et des capacités des municipalités rurales francophones du Nouveau-Brunswick en matière d'immigration francophone (ADP)

Le projet ADP vise à renforcer les connaissances et les capacités des municipalités rurales francophones du Nouveau-Brunswick (MRF) afin de mieux soutenir l'accueil, l'intégration, l'inclusion et la rétention des personnes issues de l'immigration francophone.

Au cours de la première année du projet (avril 2025 à mars 2026), l'AFMNB a embauché une firme consultante en immigration pour mener une étude provinciale examinant la corrélation entre la perception des services municipaux par les nouveaux arrivants ; la perception des municipalités quant aux nouveaux arrivants et l'impact des deux sur les services offerts. Un cahier des charges a été élaboré afin de préciser la méthodologie, les activités, les responsabilités et le calendrier de réalisation du mandat.

La collecte d'information a été réalisée par l'entremise d'un questionnaire diffusé auprès des MRF afin de mieux connaître leurs capacités, leurs besoins, leurs pratiques et les défis rencontrés en matière d'immigration. En parallèle, des personnes issues de l'immigration ont été mobilisées dans des régions ciblées afin qu'elles participent à des groupes témoins et que soient documentés leur expérience, leurs besoins et les facteurs pouvant influencer leur rétention dans leurs communautés d'accueil respectives. L'analyse des résultats de la collecte d'informations provenant de ces deux sources permettra de croiser la perspective municipale avec celle des nouveaux arrivants.

Le démarrage des travaux a toutefois été retardé par des défis d'horaire et de logistique avec la firme consultante. Malgré un décalage avec le calendrier initial, les principales activités de collecte et de consultation ont pu être réalisées ou amorcées. L'analyse des résultats de l'étude réalisée et l'état des lieux serviront à alimenter les consultations municipales ainsi qu'à l'élaboration d'une stratégie provinciale. Elles serviront aussi à déterminer des stratégies régionales et des plans d'action municipaux. Ces éléments seront terminés d'ici la fin du projet en mars 2027.

Ce projet est financé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) dans le cadre du Programme d'établissement.

Financé par : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Funded by: Immigration, Refugees and Citizenship Canada

Communautés francophones accueillantes (CFA) du Nouveau-Brunswick

Le rôle de l'AFMNB au sein du Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick (RIF-NB) continue de se consolider, tant par sa contribution à la concertation provinciale que par son implication dans le déploiement d'initiatives concrètes en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants francophones. L'organisme siège toujours sur plusieurs comités, à l'échelle provinciale, atlantique et fédérale, où il fait valoir les réalités et les besoins propres au monde municipal. Au cours de la dernière année, des représentants de l'AFMNB ont pris part à différents forums et symposiums organisés par la FCFA, le CAIF, le PLI et le RIF.

Un financement d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a permis à l'AFMNB de faire avancer plusieurs dossiers au bénéfice de ses municipalités membres. Parmi ceux-ci figure un exercice de portrait visant à documenter les forces des communautés francophones et leur contribution au continuum de l'immigration. Un guide a par ailleurs été conçu à l'intention des élus municipaux afin de mieux outiller les décideurs locaux face aux enjeux liés à l'immigration. Les CFA, de leur côté, offrent également des formations sur mesure aux élus et aux municipalités de leur territoire portant sur l'immigration, les réalités culturelles et la sensibilisation à l'accueil des nouveaux arrivants.

Le concept de Communauté francophone accueillante (CFA), toujours piloté par l'AFMNB, continue de faire ses preuves à travers la province. La CFA du Haut-Saint-Jean, dont le mandat a été renouvelé jusqu'au 31 mars 2028, sert toujours de référence pour les autres équipes du réseau. Les trois CFA mises sur pied en mars 2025 — Chaleur, Acadie Nord-Est et Kedgwick–Saint-Quentin — ont pour leur part poursuivi leur travail d'ancrage local en multipliant les occasions de rencontre entre la population et les nouveaux arrivants. Mentionnons entre autres la Fête multiculturelle de Kedgwick, tenue en juin dernier et qui a réuni environ 150 personnes, ainsi que la Soirée de reconnaissance des employeurs francophones de la CFA Chaleur, un événement couronné de succès ayant rassemblé 120 personnes issues de 22 entreprises, en reconnaissance de leur contribution à l'embauche d'immigrants francophones.

Les travaux se poursuivent déjà en vue du renouvellement de l'ensemble des CFA au-delà de 2028, tout comme la réflexion entourant un élargissement éventuel du réseau à d'autres municipalités de la province.

Ces réalisations reflètent la volonté soutenue de l'AFMNB de faire progresser l'inclusion et la diversité au sein de ses communautés, en misant sur des milieux accueillants qui favorisent l'établissement durable des nouveaux arrivants.

9. SOUTIEN AUX OBLIGATIONS, À L'AFFICHAGE ET AUX POLITIQUES LINGUISTIQUES

Deux projets, rendus possibles grâce au Programme d'appui aux langues officielles du ministère des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick, ont permis de renforcer la présence du français sur le terrain.

Afficher le Paysage en français

Une municipalité a été soutenue par le Fonds incitatif à l'affichage et aux politiques linguistiques afin de favoriser l'affichage commercial en français et d'adopter des politiques linguistiques qui affirment le caractère francophone et acadien de sa communauté.

Municipalités et obligations linguistiques

Grâce au Fonds de remboursement de traduction et d'interprétation pour municipalités, six a contribué à accroître la capacité de six municipalités à remplir leurs obligations linguistiques en lien avec la Loi sur les langues officielles et à offrir des communications des documents publics municipaux en français et dans les deux langues officielles.

SECTION 4

4.4 Relations publiques et partenariats

COMMUNICATIONS

Les communications de l'AFMNB se sont structurées davantage au cours de la dernière année, notamment par la révision des processus et par l'écriture d'un premier plan de communications visant à recenser les outils et objectifs de l'organisme et à rendre le travail de l'équipe plus efficace, cohérent et unifié. L'orientation retenue met l'accent sur les actions, initiatives et services offerts aux membres, en cohérence avec la nouvelle planification stratégique. Une refonte du site Web est également en cours. Il vise une navigation plus intuitive et une information plus claire et accessible pour les membres, membres potentiels, partenaires, médias et le grand public. La nouvelle mouture sera accessible à la même adresse, soit afmnb.org au cours de l'hiver 2027.

Ces investissements en communications reflètent la volonté de l'AFMNB de mieux faire connaître son travail et celui de ses municipalités membres, ainsi que de renforcer le lien de confiance avec l'ensemble de ses publics.

Les médias, principalement l'Acadie Nouvelle, Radio-Canada Acadie (Téléjournal Acadie, par exemple) sur leurs différentes plateformes, ont été assidus dans leur couverture des enjeux touchant l'AFMNB et ses membres. TVA CIMT-CHAU, qui assure habituellement une couverture suivie, a effectué moins de demandes durant quelques mois, vraisemblablement en raison d'un changement de garde au niveau des journalistes, mais la régularité a été rétablie.

Des médias anglophones ont couvert les activités réalisées en collaboration avec nos partenaires bilingues, notamment l'AAMNB et l'UMNB.



Une Identité de marque réalisée à l'interne par l'équipe de l'AFMNB

PLUS DE CENT PARUTIONS DANS LES MÉDIAS ONT ÉTÉ RECENSÉES EN 2025-2026.

FAIRE COMMUNAUTÉ PAR LES ARTS

Accompagnement etformationdesmunicipalités en Aménagement culturel du territoire

Depuis 2025, ce projet de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) en partenariat avec l'AFMNB a permis l'adoption de huit nouvelles politiques culturelles et de plans d'action pour les municipalités de Beausoleil, Belle-Baie, Bois-Joli, Campbellton, Caraquet, Cap-Acadie, Grand-Sault et Tracadie. Une politique a été établie dans la municipalité de Salisbury dans le cadre d'un partenariat étendu de l'Union des municipalités du Nouveau- Brunswick (UMNB) et en collaboration étroite avec ArtsLink NB. Formations et consultations citoyennes ont démontré un réel intérêt pour l'avenir des arts et de la culture dans les communautés.

En mai 2026 : 3 nouvelles municipalités ont officiellement intégré le projet : Edmundston, Bathurst et Île-de-Lamèque.

Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick

JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL

Jeunesse Canada au travail (JCT) est une initiative du ministère du Patrimoine canadien qui, depuis 1996, aide les jeunes Canadiennes et Canadiens à développer leurs compétences de travail et à obtenir une expérience d'emploi.

Pour la région atlantique, c'est l'AFMNB qui gère ce programme depuis le tout début. Cette année le programme célèbre ses 30 ans d'existence et nous avons recueilli plusieurs témoignages d'anciens participant.es et employeurs, que vous pouvez voir sur le site web **www.jct-ycw.ca**

Le montant des subventions peut aller jusqu'à 70 % pour les organismes sans but lucratif et jusqu'à 50 % pour le secteur privé et les municipalités. Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2026 nous avons réussi à créer plus de 90 postes en Atlantique. Quelques municipalités de notre association de même que plusieurs organismes du Nouveau-Brunswick en bénéficient depuis de nombreuses années.

JCT fait partie de la Stratégie emploi et compétences jeunesse du gouvernement du Canada qui a pour objectif d'aider les jeunes, étudiant.es et diplômé.es, plus particulièrement, ceux confrontés à des obstacles à l'emploi (ex : jeunes vivant dans des milieux linguistiques de situation minoritaire) à acquérir les compétences et l'expérience dont ils ont besoin pour accéder au marché du travail.

Pour l'année 2027-2028 les demandes seront acceptées à partir de novembre 2026, et ce, jusqu'à la date limite du 3 février 2027. Vous pouvez faire une demande sur **https://jeunesse-canada-travail.canada.ca/Account/Login**

SECTION 4

4.5 Autres

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2026-2030 : UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR NOS MUNICIPALITÉS

Le plan stratégique 2022-2025, établi dans le contexte de la réforme de la gouvernance locale et de la réforme fiscale, a notamment permis d'accompagner les nouvelles municipalités dans leur mise en place, de défendre un financement équitable et d'adapter l'offre de services aux réalités des membres. Arrivé à échéance, il cède sa place à une nouvelle planification stratégique pour 2026-2030.

Une démarche ancrée dans le terrain

Un diagnostic a d'abord dressé le portrait des enjeux des municipalités francophones et bilingues : finances locales, main-d'œuvre, logement, changements climatiques, obligations linguistiques et évolution démographique.
En mars 2026, un atelier stratégique a réuni le conseil d'administration et l'équipe de direction de l'AFMNB pour hiérarchiser ces enjeux. Le portrait qui en est issu a été validé par le CA au printemps. Le nouveau conseil d'administration a ensuite priorisé les objectifs de chacun des axes, avant d'adopter le plan en octobre.

LA SUITE

Présenté aux membres à l'occasion de ce Congrès annuel, le plan stratégique 2026-2030 sera ensuite traduit en plan d'action par la direction et l'équipe. Suivi par le conseil d'administration, il a été conçu pour s'adapter aux enjeux qui pourraient émerger ou devenir prioritaires d'ici 2030. Pensé à partir de vos réalités, il réussira aussi grâce à votre engagement : faites-nous part de vos besoins.

TROIS AXES POUR 2026-2030

Axe 1 : Porter la voix francophone et faire avancer les intérêts de nos municipalités

Les municipalités francophones et bilingues doivent être entendues là où se prennent les décisions qui les concernent. L'AFMNB entend occuper pleinement ce rôle, avec une posture proactive, en portant auprès des gouvernements des positions claires et appuyées sur la réalité du terrain.

Axe 2 : Outiller les municipalités pour réussir leur transition et agir avec impact

Main-d'œuvre, logement, climat, finances municipales : les défis sont nombreux et les ressources souvent limitées. L'AFMNB veut offrir un accompagnement concret et ciblé, construit à partir des besoins exprimés par les municipalités, que ce soit individuellement ou en réunissant celles qui partagent un même enjeu.

Axe 3 : Bâtir une AFMNB forte, durable, et pleinement engagée pour ses membres

Pour bien servir ses membres dans la durée, l'AFMNB doit reposer sur des bases solides : une gouvernance claire, une équipe outillée et un financement stable et diversifié.

CES TROIS AXES SE RENFORCENT MUTUELLEMENT. UNE ORGANISATION SOLIDE REND L'ACCOMPAGNEMENT PLUS EFFICACE, ET UN ACCOMPAGNEMENT ANCRÉ DANS LE TERRAIN DONNE DU POIDS À LA VOIX QUE PORTE L'AFMNB.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au coursde la dernièreannée,leconseil d'administration a poursuivi son rôle d'appui auprès de l'équipe de l'AFMNB, tant dans l'avancement des dossiers prioritaires de l'Association que dans les réflexions liées à son fonctionnement, ses orientations et ses politiques internes.

Le conseil d'administration a maintenu différents comités afin d'assurer un suivi plus approfondi de certains dossiers et d'appuyer le travail de l'équipe de l'AFMNB.

Le premier comité, composé du président Kassim Doumbia ainsi que du 1e vice-président Mario Pelletier est le **comité sur la gouvernance locale et de la réforme fiscale.** Celui-ci a pour mandat de suivre les dossiers liés à la réforme de la gouvernance locale, à la réforme fiscale ainsi qu'aux enjeux ayant un impact sur les municipalités membres. Il appuie l'équipe de l'Association dans l'analyse des dossiers et dans les orientations à prendre afin de représenter les intérêts des municipalités francophones et bilingues du Nouveau-Brunswick.

Le deuxième comité, composé du 2e vice-président Eric Marquis ainsi que Danielle Dugas, représentante de Kent et Marie-Soleil Landry, représentante de la Péninsule acadienne est le **comité événementiel.** Celui-ci est responsable de réfléchir au fonctionnement, au calendrier et à l'organisation des événements et activités de l'Association. Il formule des recommandations au conseil d'administration afin de soutenir la planification des activités destinées aux membres.

Le troisième comité, composé du président Kassim Doumbia ainsi que Rachel Boudreau, représentante de Chaleur et Eric Gagnon, représentant du Restigouche est le **comité stratégique et ressources humaines.** Ce comité a pour mandat d'appuyer le conseil d'administration dans la révision des politiques de l'Association ainsi que dans les dossiers liés à la gestion interne, aux ressources humaines et au membership.

Un **comité d'évaluation de la direction générale** a également été mis en place, composé du président Kassim Doumbia ainsi que Maxime Bourgeois, représentant du Sud-Est et Bertrand Beaulieu, représentant du Nord-Ouest. Ce comité a pour mandat d'assurer le suivi du processus d'évaluation de la direction générale et de veiller à ce que les outils utilisés répondent aux besoins et aux attentes du conseil d'administration.

Au cours de l'année, les membres du conseil d'administration ont également assumé des responsabilités de représentation auprès de différentes tables de concertation et comités de la Province ou d'autres organismes partenaires auxquels participe l'AFMNB. Ils ont contribué aux discussions entourant plusieurs dossiers municipaux prioritaires et ont apporté leur soutien à l'équipe de l'Association dans ses activités de représentation auprès des différents partenaires gouvernementaux et communautaires